

Un futur brevet des collèges plus classique

Les épreuves pourraient de nouveau avoir autant de poids que le contrôle continu

Le «brevet 2017» n'aura pas fait long feu. A peine réformé par la gauche, voilà l'examen déjà remanié en vue de la session de juin 2018. Un projet d'arrêté en ce sens, que *Le Monde* a pu consulter, devait être présenté, mercredi 11 octobre, aux organisations syndicales, avant d'être soumis à l'avis – purement consultatif – du Conseil supérieur de l'éducation, jeudi 19 octobre.

Le ministre Jean-Michel Blanquer appuierait-il une nouvelle fois sur la touche «contrôle Z» (on efface tout et on recommence)? C'est en tout cas ainsi qu'ont réagi bon nombre d'acteurs de l'éducation à la révélation de ce projet par *L'Étudiant*, lundi.

Le texte n'a rien de révolutionnaire. Il ne bouleverse pas l'architecture de l'examen, qui continuera à reposer pour partie sur des épreuves finales, pour partie sur du contrôle continu. Mais, symboliquement, le changement compte. D'abord, parce que le ministre propose de revenir à des épreuves cloisonnées, discipline par discipline, quand la gauche avait tenté d'introduire plus d'interdisciplinarité au collège et donc dans l'examen qui en marque l'aboutissement.

Selon le projet d'arrêté, le brevet 2018 comporterait quatre épreuves écrites : français, mathématiques, histoire-géographie et enseignement moral et civique, et enfin sciences (physique-chimie, SVT, technologie). S'y ajouterait un oral portant soit sur un projet

mené dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) – instaurés par la réforme du collège 2016 –, soit sur l'histoire des arts.

La tentative de regrouper les épreuves par bloc interdisciplinaire – un bloc littéraire d'un côté, un bloc scientifique de l'autre – n'aura donc pas duré. Il est vrai qu'à écouter la communauté éducative, elle n'avait pas fonctionné, contribuant même à complexifier l'examen. Le ministre fait le choix de ne pas persévérer dans cette logique, en revenant à une architecture plus classique. Une manière d'«apporter une réponse aux difficultés de la session 2017», souligne l'entourage du ministre.

Réactions partagées

Sur le terrain, les premières réactions sont partagées. «On passe à côté des chances de réussir là où on avait échoué l'an passé», déplore Claire Krepper, du SE-UNSA, syndicat dit réformiste. Pour Valérie Sipahimalani, du SNE-SFU (majoritaire), ces ajustements devraient au contraire permettre de «simplifier les épreuves écrites».

La seconde inflexion est dans le rééquilibrage du barème. L'ancien gouvernement avait fait le choix de donner plus de poids à l'évaluation, en cours d'année, de la maîtrise du «socle commun» – bagage que tout élève doit avoir acquis à 16 ans. Il pesait pour 400 des 700 points totaux (contre 300 pour les épreuves finales).

Quasiment tous ces points étaient assurés avant même le

début des écrits à un élève au niveau «satisfaisant». Le «brevet Blanquer» entend donner autant de points aux épreuves finales qu'à l'acquisition du socle : 400 pour l'un, 400 pour l'autre, sur un total de 800 points.

C'est là, pour le ministre, une tentative de revaloriser le brevet aux yeux des bons élèves, dont on a coutume de dire qu'ils ont déjà le diplôme en poche avant même de le passer. Selon le SNPDEN, syndicat majoritaire des chefs d'établissement, c'était le

Il s'agit de revaloriser le brevet aux yeux des bons élèves, qui avaient le diplôme en poche avant même l'examen

cas lors de la précédente session dans plus de la moitié des collèges. «Le rééquilibrage du barème peut être lu comme une tentative de remotiver les élèves par rapport aux épreuves terminales», analyse M^{me} Sipahimalani.

Dans le barème toujours, le poids du français et des mathématiques est renforcé : ils comptent chacun à hauteur de 100 points, contre 50 antérieurement. De source syndicale, il n'est pas exclu que l'épreuve de fran-

çais comporte une sous-épreuve d'étude de la langue centrée sur de la grammaire – même si cela n'apparaît pas dans le texte.

Quant à l'histoire des arts, au menu de la future épreuve orale, elle fait tiquer. Introduite au brevet en 2011 – sous la droite –, elle n'avait pas disparu l'an passé, mais était enseignée dans le cadre des EPI et du parcours d'éducation artistique et culturelle. «Quelle autre explication [à ce changement] sinon celle d'envoyer un signe de restauration?», questionne Alexis Torchet, du SGEN-CFDT. Le ministre est soucieux de ne pas être caricaturé, mais cloisonner les disciplines, redonner du poids aux épreuves finales, c'est un peu le

signe d'un retour vers un examen à l'ancienne. Le brevet n'en est pas à sa première réforme : 2011, 2013, 2017..., la durée de vie de chaque nouvelle formule n'a pas dépassé les quatre ans. Il fallait s'attendre à ce que le détricotage partiel de la réforme du collège 2016 engagé par le ministre en juin ait des répercussions sur le diplôme.

Reste que Jean-Michel Blanquer se garde bien de trancher entre les deux logiques qui continuent à cohabiter dans le brevet : d'un côté, celle d'un examen final sur le modèle d'un «petit baccalauréat». De l'autre, l'évaluation du socle commun censé être acquis par tous à l'issue du collège. Le résultat, c'est que le brevet reste un examen complexe et peu lisible dans ses finalités. ■

MATTEA BATTAGLIA
ET AURÉLIE COLLAS